



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller

35700 Rennes

☎ 02 23 21 36 50

f 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org

Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 44 - 20 juin 2007

Une politique culturelle ancrée dans les territoires

En novembre 2005, la Région a adopté une nouvelle politique culturelle dont l'objectif prioritaire est de **contribuer à inscrire les démarches artistiques au cœur de la Cité**, de manière à les rendre plus accessibles à chacun de nos concitoyens. Une approche territoriale, donc, qui s'appuie notamment sur la volonté affirmée **d'accompagner la structuration du milieu et de favoriser le développement des industries oeuvrant dans ce domaine**. Au-delà, notre institution entend intervenir de manière efficace **en faveur de la circulation des artistes et des œuvres**, ainsi que **faciliter la transmission de la mémoire et de la connaissance**. Cette politique, qui fera l'objet d'un bilan d'étape en 2008, a d'ores et déjà porté ses premiers fruits, et l'année 2007 s'annonce en la matière particulièrement prometteuse avec, notamment, la prochaine fondation de **deux Etablissements Publics de Coopération Culturelle (EPCC)**, l'un consacré au secteur du spectacle vivant, l'autre à celui du livre.

Pourquoi la Région a-t-elle décidé de promouvoir un nouveau dispositif de conventionnement triennal à destination des acteurs de la vie artistique ?

Les collectivités locales interviennent nombreuses dans le financement des projets artistiques, ce qui contraint leurs porteurs, chaque année, à négocier avec chacun de ces partenaires potentiels. La Région a donc décidé d'entreprendre **la rédaction d'un cadre juridique commun qui autorise une contractualisation sur trois ans avec les acteurs culturels**. Ceux-ci se trouvent ainsi confortés dans leurs initiatives par l'ensemble des financeurs, et peuvent envisager **la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans la durée**. Il s'ensuit une structuration renforcée des équipes artistiques, qui peut contribuer à la stabilisation de l'emploi dans ce secteur. En 2006, notre collectivité a signé des conventions multipartenariales (Ville, Département, Région, Etat) avec six compagnies de théâtre et de danse.

Comment la Région contribue-t-elle au développement de l'industrie culturelle en Bretagne ?

Il importe en premier lieu **d'accompagner les lieux dédiés à la production et à la**

diffusion de la culture. C'est ainsi qu'en 2006 l'institution régionale s'est lancée dans le processus de conventionnement évoqué plus haut avec six structures accueillant des artistes au travail, dans des domaines aussi variés que les arts plastiques (La Criée à Rennes et Le Quartier à Quimper), les arts de la rue (Le Fourneau à Brest), le théâtre (Théâtre du Pays de Morlaix)... En 2007, les musiques actuelles feront l'objet d'une attention toute particulière. La Région se montre par ailleurs soucieuse **de participer à la construction ou à la rénovation d'équipements culturels** : salles de spectacles, lieux de travail, d'accueil, d'exposition... Dans le cas d'équipements structurants, les crédits – jusqu'à 20 % du montant total des travaux – pourront provenir soit exclusivement de la politique sectorielle, soit à la fois de la politique sectorielle et de la politique territoriale.

Notre institution intervient de même à hauteur de 20 % maximum pour **l'acquisition de matériels**, mais ce taux peut être porté à 50 % si les investissements en question résultent d'associations ayant reçu mission de l'Etat et de la Région. Enfin, dans le domaine de l'édition, le Conseil régional a élaboré **une politique de soutien à l'ensemble de la chaîne du livre**, qui se traduit par des aides aux éditeurs publiant des ouvrages « à rotation lente » : poésie, théâtre, philosophie, livres d'art ou d'artistes...



Quelle est la nature du soutien accordé par la Région aux diverses manifestations culturelles se déroulant en Bretagne ?

La Bretagne, on le sait, est une terre de festivals : près de 260 s'y déroulent chaque année, dont plus d'un quart consacrés à la musique traditionnelle. Salons et expositions y foisonnent également, contribuant à l'attractivité culturelle de la région. Notre collectivité, qui soutient nombre de ces manifestations, a décidé de privilégier en 2007 celles d'entre elles qui bénéficient **d'un véritable rayonnement national ou international**, qui participent à la **structuration d'un domaine artistique** ou à l'**irrigation d'un territoire dépourvu d'une offre régulière**. Tout festival sollicitant l'appui du Conseil régional doit au préalable s'assurer de l'implication financière de l'échelon institutionnel local, et prendre en considération, dans l'élaboration de son projet, un certain nombre de critères : part du budget dédiée aux postes artistiques, place de la découverte et de l'innovation ainsi que des artistes régionaux dans la programmation, implication dans l'événement du tissu économique, social et associatif local... Notre institution s'est par ailleurs lancée dans **une politique de contractualisation avec les manifestations, salons et expositions conventionnés**, dont profiteront en 2007 le Festival de Cornouaille (Quimper), les Transmusicales (Rennes) et l'Interceltique (Lorient).

Pourquoi la Région s'attache-t-elle à favoriser la mise en réseau des acteurs du monde de la culture ?

Il existe actuellement en Bretagne différentes structures, selon le domaine artistique considéré, jouant **un rôle de centre de ressources**. Si l'on en croit élus et artistes eux-mêmes, certains de ces outils donnent entière satisfaction, mais ce n'est pas le cas de l'ensemble... Au terme d'une évaluation globale, il est donc apparu que **quelques-uns d'entre eux n'étaient plus adaptés aux besoins actuels**, alors que d'autres méritaient d'être renforcés ou reconfigurés. C'est ainsi que la Région a pris l'initiative de fonder en 2007 **deux nouveaux centres de ressources**, qui revêtiront la forme d'Établissements publics de coopération culturelle (EPCC). Le premier sera dédié **au spectacle vivant**, le second **au livre et à la lecture**. Les autres structures seront confortées

dans leur fonction d'accompagnement des acteurs et des projets.

Comment notre institution entend-elle promouvoir les déplacements d'artistes hors de la Région ?

Les bagadoù, cercles celtiques et chorales bretonnes affiliés à l'une des trois fédérations régionales – Bodadeg ar Sonerion, Kendalc'h, War'l leur – peuvent se voir attribuer, de la part de la Région, **une aide au déplacement en France et à l'étranger susceptible d'atteindre jusqu'à 6 000 € par an**. Bien entendu, il s'agit là, en premier lieu, de contribuer au rayonnement national et international de la culture traditionnelle bretonne, mais également de permettre à nos musiciens, chanteurs et danseurs de nouer des contacts avec leurs homologues d'autres régions du monde. D'autre part, la Région a signé en 2006 **une convention avec Cultures France**, qui permet à des artistes (musiciens, danseurs, plasticiens, designers) d'effectuer des voyages de recherche à l'étranger.

Quels sont les efforts consentis par le Conseil régional en matière de transmission de la mémoire et de la connaissance ?

Nombre d'associations œuvrent en Bretagne dans les domaines de la transmission et de la valorisation des patrimoines oral, musical et chorégraphique. La Région, qui entend soutenir leur action, a signé en 2006 **une convention d'objectifs avec deux de leurs fédérations**, – War'l leur et Bodadeg ar Sonerion. Cette année, Kendalc'h et Dastum bénéficieront à leur tour de ce dispositif d'accompagnement. Dans le domaine de la culture écrite, notre collectivité **contribue à l'acquisition de collections par les bibliothèques, ainsi qu'à leur restauration**, – par l'entremise notamment du Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB). Soucieuse de **promouvoir la transmission de la connaissance**, la Région soutient par ailleurs financièrement le Centre de formation à l'enseignement de la danse et de la musique, l'École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne, et le réseau breton des écoles supérieures d'art. Enfin, elle participe à **la diffusion de la connaissance muséographique** au travers de sa politique patrimoniale et d'un Fonds régional d'acquisition en partenariat avec la DRAC.

